



COMMUNIQUE DE PRESSE

Label « Commune en santé »

A l'heure où les coûts de la santé explosent, il est nécessaire d'intensifier le travail en amont du système de santé. D'autant plus sachant que les dépenses en matière de prévention et de promotion de la santé ne représentent que 2.2% des coûts totaux du système de santé. Or, environ un tiers des dommages liés aux maladies chroniques (70% des coûts de la santé) aurait pu être prévenu en contrôlant certains facteurs de risque (alimentation non équilibrée, inactivité physique, tabagisme, consommation excessive d'alcool, etc.).

La prévention et la promotion de la santé ne sont pas que l'éducation pour la santé. Elles doivent certes agir auprès des individus pour promouvoir des modes de vie sains, mais aussi agir sur les cadres de vie, les facteurs sociaux, économiques et environnementaux qui déterminent la santé. A cette fin, il faut notamment promouvoir des politiques publiques favorables à la santé. En Suisse, les compétences politiques se répartissent à trois niveaux, à savoir la Confédération, les cantons et les communes. Ces dernières sont celles qui connaissent le mieux la santé de leurs citoyens, leurs besoins et leurs spécificités. Elles sont donc des acteurs importants de la promotion de la santé car elles déterminent le cadre de vie de leurs citoyens.

C'est fort de ce constat que Promotion Santé Valais, par son Centre Alimentation et Mouvement, a lancé de cette année le premier label suisse « Commune en santé ». Il s'agit d'un label qui a pour objectif la valorisation des initiatives communales. Il permet de mettre en évidence les efforts qu'elles ont entrepris et de mieux les communiquer auprès de leurs habitants. Le deuxième objectif du label est d'encourager les communes à reprendre les bonnes pratiques développées par d'autres.

Pour obtenir ce label gratuit, la commune doit effectuer un inventaire des mesures qu'elle a entrepris ou qu'elle s'engage à entreprendre dans 6 domaines différents : Politique communale, sociétés/animations, famille, école, économie/commerce et espaces publics/infrastructures. Une brochure a été produite à l'intention des communes contenant une liste de 24 mesures possibles. Les communes labélisées sont mises en évidence sur le site internet du Centre Alimentation et Mouvement (<http://www.alimentationmouvementvs.ch>) et elles reçoivent l'autorisation d'utiliser ce label librement dans le cadre d'activité en lien avec la santé.